

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF713

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.